



COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DE CFAO MOTORS CÔTE D'IVOIRE

Par Visa N° OA/12 -003 du 15 juin 2012, le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a autorisé l'augmentation de capital de la société CFAO Motors Côte d'Ivoire (CFAO CI) d'un montant de 3 504 635 000 FCFA, résultant de la scission avec apport partiel d'actifs de la Compagnie d'Importation et de Distribution de Pneumatique en Côte d'Ivoire (CIDP CI) et la fusion-absorption de la Société Africaine de Représentations Industrielles (SARI). L'opération entraîne la création de 700 927 actions nouvelles CFAO CI de 5000 FCFA chacune pour la rémunération des actionnaires des sociétés CIDP CI et SARI.

La SGI BICI BOURSE chargée de l'opération conduira son exécution dans le respect des textes réglementaires en vigueur sur le marché financier régional.

Sous l'égide de la BRVM, l'opération se réalisera selon les modalités suivantes :

A. Au titre de la scission de la CIDP CI avec apport partiel d'actifs à la CFAO CI

1. Période d'échange : du 23 juillet au 24 juillet 2012

Au cours de cette période chaque actionnaire de la société CIDP CI devra se rendre à sa SGI détentrice de ses actions pour signer un ordre en vue de l'échange de ses titres CIDP CI contre des titres CFAO CI en application de la parité d'échange, soit **1 action CIDP CI apportée pour 7 actions CFAO CI**. Un bulletin d'échange sera tenu à la disposition des actionnaires à cet effet.

2. Gestion des rompus

La parité d'échange a été conventionnellement fixée de façon qu'il ne subsiste pas de rompus à l'issue de la période d'échange.

B. Au titre de la fusion – absorption de SARI par CFAO CI

1. Période d'échange : du 23 juillet au 03 août 2012

Au cours de cette période chaque actionnaire de SARI devra se rendre à sa SGI détentrice de ses actions pour signer un ordre en vue de l'échange de ses titres SARI contre des titres CFAO CI en application de la parité d'échange, soit **3 actions SARI apportées pour 8 actions CFAO CI**. Un bulletin d'échange sera tenu à la disposition des actionnaires à cet effet.

2. Période de négociation des rompus : du 06 août au 17 août 2012

La négociation des rompus issue des échanges de titres SARI en titres CFAO CI se fera sur la BRVM. Les actionnaires détenteurs de rompus après l'échange, pourront, au cours de cette période, acheter les actions SARI complémentaires ou vendre les actions SARI détenues, en vue d'arrondir le nombre d'actions obtenues. L'actionnaire donnera un ordre d'achat ou de vente de ses actions SARI formant les rompus auprès de sa banque ou SGI détentrice de ses actions.

Les rompus subsistant à la fin de cette période d'échange seront rachetés d'office par la société CFAO SA au prix du marché.

Au terme de cette période, il sera demandé la radiation des actions SARI de la cote de la BRVM.

La cotation des actions nouvelles CFAO CI (assimilables aux anciennes actions CFAO CI) se fera à partir du 21 septembre 2012.

La Note d'information relative à cette fusion-absorption sera disponible pendant le déroulement de l'opération auprès de la BRVM, des Antennes Nationales de Bourse, des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation et au siège social de la société CFAO CI.

Fait à Abidjan le 5 juillet 2012

Pour CFAO MOTORS CI

Site Toyota
129, Bd de Marseille - Abidjan
TOYOTA

Tél./Fax : 21 75 15 00 / 21 75 15 19

Siège (ex Sari)
117, Bd de Marseille - Abidjan
PEUGEOT CITROEN
MITSUBISHI YAMAHA

Tél./Fax : 21 75 18 00 / 21 75 18 18

Site de Vridi
Zone Industrielle - Abidjan
ISUZU FUSO TOYOTA EQUIPEMENT
DAF FOG BRIDGESTONE

Tél./Fax : 21 75 19 00 / 21 75 19 09

Site de Bouaké
Route de l'aéroport - Bouaké
TOUTES MARQUES CFAO

Tél./Fax : 31 65 61 66 / 31 35 61 64

CFAO MOTORS CÔTE D'IVOIRE
01 B.P. 2114 Abidjan 01